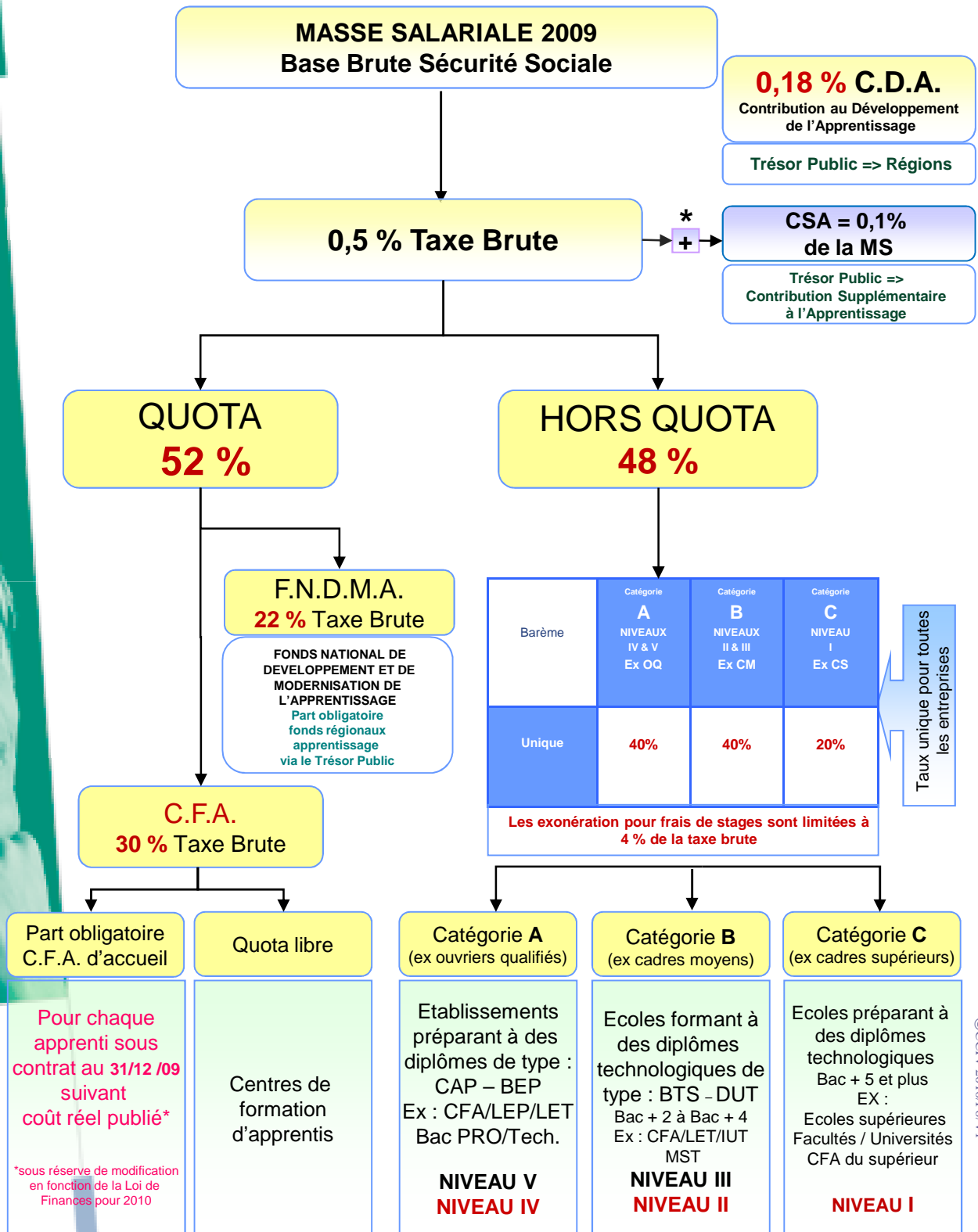


Taxe d'apprentissage

DECOMPOSITION 2010 DE LA TAXE D APPRENTISSAGE PAR DESTINATION

<http://cciv.net>

Entreprises de la métropole hors Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle



La Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage (CSA) est due par les entreprises de 250 salariés et plus dont le nombre annuel moyen de salariés en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage et de jeunes accomplissant un VIE ou bénéficiant d'une CIFRE* est inférieur à 3% de l'effectif moyen de l'entreprise en 2009.

* VIE : volontariat international en entreprise

* CIFRE : convention industrielle de formation par la recherche